



# MINISTÈRES SOCIAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

## ARRÊTÉ du 30 JUIN 2021 portant inscription sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de directeur (rice) du travail hors classe au titre de l'année 2021

### La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2019-1265 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents des ministères sociaux ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

### ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade de directeur (rice) du travail hors classe au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les directeurs (rices) du travail hors classe dont les noms suivent (par ordre alphabétique) :

BENAZERAF	François	DREETS Pays-de-la-Loire	Unité régionale
CORNIQUET	Jérôme	DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur	DDETS des Bouches-du-Rhône
FOUGEROUSE	Bernadette	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	DDETS du Puy-de-Dôme
FRAMERY	Florent	DREETS Hauts-de-France	DDETS du Pas-de-Calais
JACOB	Béatrice	DREETS Nouvelle-Aquitaine	

LAVAURE	Anouk	Secrétariat général des MSO	
TILLET	Didier	DRIEETS Ile-de-France	Unité départementale du Val-de-Marne

Article 2 : Les agents concernés disposent d'un délai de deux mois à compter de sa notification pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **30 JUIN 2021**

Pour les Ministres et par délégation,  
le sous-directeur de gestion administrative  
et de la paie



Yvon Brun